



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2021
- 1.4 Avis de motion – Amendement au règlement numéro 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 4.1.3, 4.2.2 et 9.1.2
- 1.5 Premier projet de règlement numéro PP-2021-15 - Amendement au règlement numéro 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 4.1.3, 4.2.2 et 9.1.2
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro P-2021-16 - Amendement au règlement numéro 882 relatif à l'installation d'appareils destinées à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'un système d'égout afin de modifier l'article 2
- 1.7 Second projet de règlement numéro SP-2021-14 - Amendement au règlement numéro 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'annexe 3 - "Grille des spécifications de la zone U-701 et CH-207"
- 1.8 Règlement numéro 1328-2021 - Amendement au règlement numéro SQ-900-01 relatif à la circulation et au stationnement afin de modifier l'annexe "G" - Règles relatives au stationnement sur les chemins publics
- 1.9 Modification au règlement d'emprunt numéro 1290-2020 relatif à l'acquisition d'une rétro-excavatrice de façon à hausser la dépense autorisée en raison d'une majoration du coût d'achat du véhicule en affectant à cette fin une partie du fonds général
- 1.10 Modifications au protocole d'entente intervenu avec la Ville de Saint-Jérôme visant l'accessibilité des résidents de la Municipalité de Sainte-Sophie au Quartier 50+ - Addenda no 1
- 1.11 Appui à la Ville de Mirabel - Prolongement de l'autoroute 50 jusqu'à la Route 335, dans le secteur Saint-Antoine
- 1.12 Nomination de monsieur Luc Plouffe à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme

(SUITE) ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

- 2.1 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires
- 2.2 Autorisation de dépenses électorales - Élection générale du 7 novembre 2021
- 2.3 Autorisation de dépenses (TECQ 2019-2023) - Travaux correctifs de planage-pavage des cours d'eau devant les entrées privées sur les rues du Grand-Bois, des Bosquets et Dupré

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Prise de connaissance des embauches effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier afin de pourvoir à des postes temporaires syndiqués ou non-syndiqués
- 3.2 Prise de connaissance de nominations effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier de personnel affecté au service des travaux publics
- 3.3 Nomination de madame Johanna Fontaine à titre de conseillère aux communications et relations avec le milieu
- 3.4 Modification à la période d'admissibilité à l'assurance collective des employés municipaux

4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

- 4.1 Acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot 4 037 052, rue des Cèdres appartenant à madame Lucia Villano
- 4.2 Octroi de contrat - Fourniture d'une chargeuse-pelleteuse 440 Cat 2021
- 4.3 Octroi de contrats - Fourniture d'équipements pour la chargeuse-pelleteuse 440 Cat 2021
- 4.4 Octroi de contrat - Aménagement du parc de la Tourbière et du parc de la Passerelle

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Aucun

(SUITE) ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H

6. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

- 6.1 Demande auprès du ministère des Transports du Québec - Installation d'un feu de circulation sur le boulevard Sainte-Sophie

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Demande d'appui relative à l'utilisation d'une fin autre que l'agriculture du 2530, 4^e Rue, lots 2 758 656 et 2 758 653 auprès de la CPTAQ
- 7.2 Demande d'appui relative à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, lot 2 761 609, boulevard Sainte-Sophie auprès de la CPTAQ
- 7.3 Dérogation mineure - 101, rue Émile-Nelligan
- 7.4 Dérogation mineure - Lot 2 760 985, rue Racine
- 7.5 Dérogation mineure - Lot P-2 758 362, rue Durocher
- 7.6 Dérogation mineure - Lots 4 036 430, P-4 039 300, P-4 039 201 et P-4 038 114, rue Gascon
- 7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 2573, boulevard Sainte-Sophie
- 7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 578, rue de l'Église

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Aucun

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 9.1 Période de questions

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 10.1 Levée de la séance

«Nu **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP-2021-15 - mD**
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU
ans **ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 4.1.3, 4.2.2 ET 9.1.2**
Ordr
eDu
Jour
0»

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par «ProposePar»
et résolu «descriptifresultatvote0»**

D'ADOPTER le premier projet de règlement d'urbanisme n° PP-2021-15, intitulé : « Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 4.1.3, 4.2.2 et 9.1.2 » ; décrétant ce qui suit :

Article 1

L'article 4.1.3 « Orientation et calcul de la façade principale » est modifié par le remplacement du septième alinéa par le suivant :

« Un abri d'auto attenant au bâtiment principal ne fait pas partie de la façade et ne doit pas être incorporé dans le calcul de la largeur de la façade principale ».

Article 2

L'article 4.2.2 « Marge de recul pour un terrain vacant situé entre deux bâtiments construits » est modifié par :

- l'insertion, dans le premier et le deuxième alinéa, des mots « protégés par droits acquis » après le mot « construits ».
- le remplacement, dans le premier et le deuxième alinéa, du mot « doit » par le mot « peut ».

«Nu PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP-2021-15 - mD
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU
ans ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 4.1.3, 4.2.2 ET 9.1.2
Ordr
eDu
Jour
0»

Article 3

L'article 9.1.2 « Localisation et implantation d'une aire de stationnement » est modifié par le remplacement, paragraphe 5° dans le troisième alinéa, des mots « à l'intérieur du périmètre urbain » par les mots « sur des lots desservis ».

1.6 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2021-16 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 882 RELATIF À L'INSTALLATION D'APPAREILS DESTINÉS À RÉDUIRE LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU OU D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 2 est modifié par l'insertion de l'alinéa suivant :

« L'utilisation d'un clapet antiretour à insertion (squeeze-in) est interdite ».

«Nu **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SP-2021-14 - mD AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 3 - « GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE U-701 ET CH-207 »** »
eDu
Jour
0»

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement est identique au premier projet PP-2021-14;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par «ProposePar»
et résolu «descriptifresultatvote0»

D'ADOPTER le second projet de règlement d'urbanisme numéro SP-2021-14, intitulé : « Amendement au règlement numéro 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'annexe 3 - Grille des spécifications de la zone U-701 et CH-207 » ; décrétant ce qui suit :

Article 1

L'annexe 3 — « Grille des spécifications » de la zone U-701, est modifié par le retrait, dans la section « Usage principal », de la classe suivante :

« C10 – Commerce artériel et lourd ».

Article 2

L'annexe 3 — « Grille des spécifications » de la zone CH-207, est modifié par l'ajout de l'usage C6-07, dans la section « Usage spécifiquement autorisé », de la classe suivante :

« C6 – Commerce de récréation intérieure ».

«Nu **RÈGLEMENT NUMÉRO 1328-2021 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT mD NUMÉRO SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE "G" - RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT SUR LES CHEMINS PUBLICS** eDu

Jour
0 »

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance, P-2021-13;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par «ProposePar»
et résolu «descriptifresultatvote0»**

D'ADOPTER le règlement numéro 1328-2021, intitulé : Amendement au règlement numéro SQ-900-01 relatif à la circulation et au stationnement de façon à modifier l'annexe « G » - Règles relatives au stationnement sur les chemins publics; décrétant ce qui suit :

Article 1

L'annexe « G » – Règles relatives au stationnement sur les chemins publics est modifiée par :

- le retrait des informations suivantes :

Nom de la rue	Direction
Metthe	Du côté du lac, sur toute sa longueur

- l'ajout des informations suivantes :

Nom de la rue	Direction
Metthe	Du côté du lac, de l'intersection de la rue des Cèdres sur une distance de ± 15 mètres
Metthe	Du côté du lac, d'une distance de ± 75 mètres de l'intersection de la rue des Cèdres jusqu'à la fin de la rue
Metthe	Du côté impair, de l'intersection de la rue Brière sur une distance de ± 70 mètres (face au parc Brière),

«Nu
mD
ans
Ordr
eDu
Jour
0»

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1290-2020
RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE RÉTRO-EXCAVATRICE DE
FAÇON À HAUSSER LA DÉPENSE AUTORISÉE EN RAISON D'UNE
MAJORATION DU COÛT D'ACHAT DU VÉHICULE EN AFFECTANT
À CETTE FIN UNE PARTIE DU FONDS GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 1290-2020 de façon à hausser la dépense autorisée en raison d'une majoration du coût d'achat du véhicule incluant les équipements en affectant à cette fin une partie du fonds général;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie a décrété, par le biais du règlement numéro 1290-2020, une dépense et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'une rétro-excavatrice.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par «ProposePar»
et résolu «descriptifresultatvote0»

DE MODIFIER le règlement d'emprunt numéro 1290-2020 relatif à l'acquisition d'une rétro-excavatrice de façon à :

1. Remplacer le titre du règlement par le suivant :

« Règlement d'emprunt numéro 1290-2020 décrétant des dépenses 320 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'une rétro-excavatrice incluant de l'équipement »

2. Remplacer l'article 1 par le suivant :

« Le conseil est autorisé à acquérir une rétro-excavatrice incluant de l'équipement pour le service des travaux publics pour une dépense au montant de 320 000 \$. »

3. Remplacer l'article 2 par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 000 \$ sur une période de 10 ans et affecter la somme de 70 000 \$ provenant du fonds général. »

DE TRANSMETTRE une copie certifiée de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.